

*Administration financière—Loi*

**Le président suppléant (M. Herbert):** Je signale que les questions et observations devraient porter sur le discours que le député a prononcé. Le député ne devrait pas interroger un autre député qui lui pose des questions.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au secrétaire parlementaire. A titre de porte-parole du gouvernement, est-il d'avis que la question de l'indépendance du vérificateur général devrait entrer en jeu dans le débat à la Chambre? D'après les conversations que j'ai eues avec le vérificateur général, ce dernier ne s'attendait pas à ce que ses lettres soient citées à la Chambre. Le secrétaire parlementaire ne croit-il pas qu'il a compromis le vérificateur général en citant ses lettres sans lui laisser la possibilité de s'expliquer davantage? Le gouvernement a-t-il l'intention de tout mettre sur le dos du vérificateur général? Je tiens à dire au secrétaire parlementaire que j'ai déjeuné en tête-à-tête avec le vérificateur général en vue de discuter de cette question. Si le gouvernement compte continuer à se retrancher derrière le vérificateur général en invoquant une lettre qu'il a écrite et dans laquelle il approuve l'orientation générale du projet de loi du gouvernement concernant les sociétés d'État, et en cherchant à dire qu'il laisse entendre dans cette lettre, qu'il approuve sans réserve ce projet de loi, il se trompe tout à fait. Si le député continue dans cette voie, ainsi que le gouvernement, il met le vérificateur général dans une situation délicate, ce qui réduit à néant la fonction même de celui-ci.

**M. Evans:** Monsieur le Président, nous ne mettons pas plus le vérificateur général dans une situation délicate, en l'occurrence, qu'il ne l'est lorsqu'il s'attaque au gouvernement dans son rapport. Le vérificateur général a envoyé une lettre qui n'était ni à caractère privé ni confidentielle, puisque des copies en ont été envoyées à d'autres personnes.

Il se trouve que cela ne répond pas à ses objectifs politiques, et si le député s'inquiète tant à l'idée que nous mettons le vérificateur général dans une situation délicate, ce qui n'est pas le cas, il n'a qu'à laisser adopter ce projet de loi en deuxième lecture, pour que nous puissions l'envoyer sans tarder au comité. Le vérificateur général pourra alors venir témoigner et nous dire si oui ou non il approuve ce projet de loi et son orientation. Il aura alors l'occasion de recommander certaines autres mesures qu'il juge préférables. Cependant, le député doit se rendre compte que ce n'est pas le vérificateur général, mais bien le gouvernement, qui a été élu par les Canadiens.

**Le président suppléant (M. Herbert):** La période de dix minutes réservée aux questions et commentaires est terminée.

**M. Blenkarn:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Pouvons-nous poursuivre cette série de questions si la Chambre y consent?

**Le président suppléant (M. Herbert):** Il faut le consentement unanime.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Herbert):** Il n'y a pas consentement unanime. Le débat reprend, et la parole est au député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling).

**M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka):** Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir parler du C-24, à l'étape de la deuxième lecture de cette mesure qui propose de modifier la loi sur l'administration financière en ce qui concerne les sociétés d'État.

Le gouvernement ne s'est pas privé de nous accuser, nous de l'opposition officielle, de chercher à bloquer l'appareil législatif. Or, il se trouve que le C-24 est un exemple parfait des projets de loi qu'il faut bloquer dans l'intérêt de nos concitoyens. Comme dans bien trop de cas malheureusement, on ne fait que déplacer des pions sur l'échiquier des pouvoirs et des responsabilités.

Or, il ne faut pas confondre gouvernement et Parlement, car c'est le premier qui exerce le pouvoir par l'entremise du cabinet. Si la mesure que nous étudions était adoptée, le conseil d'administration des sociétés de la Couronne serait, somme toute, déchargé de la mission qu'on leur a confiée.

Étant donné que ce projet de loi ne prévoit aucun règlement, il investirait le gouvernement de pouvoirs énormes. C'est faire bien peu de cas du Parlement que de laisser pareille latitude au gouvernement sans exiger aucun compte de sa part. Les possibilités de tractation en catimini défient l'imagination. Si jamais pareille mesure devenait loi, elle constituerait un terrible précédent qui libérerait le gouvernement de toute responsabilité envers le Parlement. Le gouvernement cherche à donner le change en se disant prêt à adopter des règlements qui conviennent bien à ses visées pour l'instant. Tant qu'il refusera de jouer franc jeu, nous ne saurons jamais quelles sont ses véritables intentions. Tant que le Conseil du Trésor pourra, à son gré, dispenser les sociétés de la Couronne de présenter des budgets de fonctionnement et d'immobilisations, on restera terriblement tenté de trafiquer les livres. Il faut prendre les moyens pour que pareille tentation n'existe pas. Il y a tout un monde entre prendre des mesures pour assurer une certaine souplesse de fonctionnement et faire fi de toutes précautions même les plus élémentaires. Il est malheureux que le gouvernement ne fasse rien pour apporter les changements pressants.

Il semble bien que, comme maintenant, le cabinet prendra toutes les décisions à la place des sociétés de la Couronne. Au lieu d'obliger un ministre ou le conseil d'administration d'une société donnée à rendre des comptes, c'est le cabinet lui-même qui prendra tout sur lui.

Je me fais l'écho de bien des gens en disant que les sociétés de la Couronne auraient des comptes à rendre à tant d'instances que cela équivaldrait à ne plus en avoir à rendre du tout. Pourquoi le conseil d'administration ne pourrait-il pas être tenu responsable des succès ou des échecs d'une société d'État? Mais ce n'est pas ce que ferait le C-24 qui sape leur autorité et leur coupe l'herbe sous le pied.

Comment peut-on s'attendre que des hommes et des femmes compétents fassent convenablement leur travail si on n'a aucune confiance dans leur jugement et dans leurs aptitudes? Il me semble pourtant que le gouvernement peut surveiller les sociétés de la Couronne sans que des spécialistes se retrouvent pieds et poings liés. Il faudrait au contraire leur donner plus de responsabilités.